

Délibération n°2024-02-01a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2023 Budget Principal

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2023.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2022		2 067 648,57 €
		+	+
CA	Réalisé	21 139 945,88 €	22 868 045,85 €
		=	=
Total section de fonctionnement		21 139 945,88 €	24 935 694,42 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023			3 795 748,54 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2022	856 735,38 €	
		+	+
CA	Réalisé	4 838 222,77 €	3 766 650,56 €
Total section d'investissement		5 694 958,15 €	3 766 650,56 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2023			- 1 928 307,59€

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par monsieur le trésorier d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

▪ État des restes à réaliser en section d'investissement

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	2 704 885,37 €
Recettes	2 859 980,94 €
TOTAL	+ 155 095,57 €

▪ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
A) <u>Résultat de l'exercice 2023</u>	+1 728 099,97 €
B) <u>Résultat antérieurs reportés</u>	+ 2 067 648,57 €
C) <u>Résultat à affecter</u>	+ 3 795 748,54 €
D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u> Déficit d'investissement de l'exercice 2023	-1 928 307,59 €
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</u> Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 155 095,57 €
F) <u>Besoin de financement total (D + E)</u>	1 773 212,02 €
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	3 795 748,54 €
1) <u>Affectation en réserve R 1068 en investissement</u>	1 773 212,02 €
2) <u>Report en fonctionnement R 002</u>	2 022 536,52 €

Délibération n°2024-02-01a

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 019-200066744-20240411-20240201A-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal 2023 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023 ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-02-01a

